

CONTRAT D'ENGAGEMENT AGNEAU & MERGUEZ : SAISON 2018

— ENTRE LES SOUSSIGNÉS ci après dénommés

LE PRODUCTEUR(TRICE), _____ de première part:

NOM Prénom : SIBILLE Clotilde

Demeurant à : 32420 Pellefigue

Coordonnées : @ clotildeus@yahoo.fr - Tel : 06.08.56.13.78

ET LA FAMILLE _____ ci-après dénommée, **L'AMAPIEN-NE,** de seconde part :

NOM(s)-Prénon(s) :

Demeurant à :

Coordonnées : @ :

Tel :

1 - OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'AMAPIEN-NE par le PRODUCTEUR(TRICE) en **Part de viande d'agneau** représentant une partie de production de ce dernier, que l'AMAPIEN-NE s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la période de production selon un calendrier de livraisons régulières.

Le PRODUCTEUR(TRICE) propose à l'AMAPIEN-NE, à la signature du présent contrat, des parts qu'il produira au cours de la saison objet des présentes. Le PRODUCTEUR(TRICE) se réserve le droit de modifier sa production en fonction d'aléas.

L'attention de l'AMAPIEN-NE a été attirée sur les contraintes saisonnières de production, sur les préambules, principes et engagements de la « Charte des AMAP ».

2 - DEFINITION DE LA PART DE RECOLTE, de PRODUCTION ou d'ELEVAGE:

Le PRODUCTEUR(TRICE) s'engage à consacrer une part de sa production permettant **2 livraisons annuelles.**

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, ravageurs, etc.).

En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une livraison ou de l'ensemble des livraisons réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire.

3 - MODE DE PRODUCTION :

Le PRODUCTEUR(TRICE) s'engage à cultiver, élever ou transformer l'objet du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M.

4 - ORGANISATION DES LIVRAISONS :

Les distributions de parts auront lieu chaque mardi de 18h00 à 19h30, aux Serres Municipales de Blagnac.

Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas.

Si l'AMAPIEN-NE est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer sa part en ses lieux et place par une personne de son choix.

5 - PRIX DES PARTS: (TSVP : voir tableau au recto ou site commandes cagette.net).

Il est expressément convenu que le prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit.

Il est expressément convenu que ce prix a été déterminé exclusivement en fonction des coûts de production et besoins du PRODUCTEUR(TRICE) et non en considération des quantités et variétés de produits qui seront effectivement distribués.

Le paiement sera établi en 1 ou plusieurs chèques à l'ordre du producteur(trice), sans frais ni intérêts.

En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'AMAPIEN-NE avant l'expiration du délai de rétractation.

6 - FACULTE DE RENONCIATION - RESILIATION DU CONTRAT :

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'AMAPIEN-NE a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception.

La renonciation, adressée au PRODUCTEUR(TRICE), peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre. Fait en deux exemplaires originaux.

A	Signature (s) amapien-ne	Signature producteur
Le :		

✂

Compléter et signer ce formulaire :

◆ *A envoyer par lettre recommandée avec avis de réception au PRODUCTEUR*

◆ *L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande*

(ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

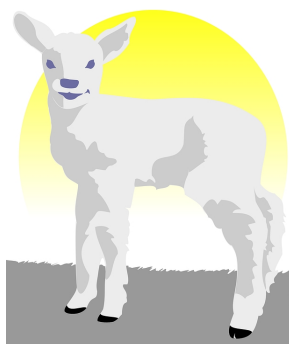
Je soussigné(e) : déclare annuler le contrat d'engagement « »

daté du / / d'un montant total de : €

Fait à :

Le :

Signature(s) :



ANNÉE : 2018

LIVRAISONS & PAIEMENTS

AMAP : AGNEAU & MERGUEZ

A REMETTRE AU PILOTE DE L'AMAP OU À LA TABLE D'ÉMARGEMENT

TOUS LES PRODUITS ET TARIFS SONT ENREGISTRÉS DANS CAGETTE.NET ET SONT VISIBLES PAR LE PRODUCTEUR ET LE PILOTE

« **Merci de bien vouloir collaborer en entrant vos commandes dans votre compte.**
 « **Pour faciliter la gestion, les commandes seront arrêtées le mardi soir, avant chaque date de livraison** »

Tableau des paiements 2018

Mardi	Montant	Chèque	Banque
27 Mars 2018			
19 Juin 2018			
Peut-être une livraison supplémentaire en Septembre 2018			

CHEQUES A L'ORDRE DU PRODUCTEUR(TRICE): « Clotilde Sibille »

Présentation des colis :	- La viande est vendue par colis de 5 ou 10 kilos (à + ou – 50 g). Les morceaux sont conditionnés soit sous vide, prêts à être congelés dès réception du colis, ou à être consommés dans les 8 jours dans de bonnes conditions de réfrigération.
	- Chaque morceau est étiqueté avec des indications de pièces et de poids (le possible partage est facilité). - Sont également mentionnés sur chaque morceau le nom de l'éleveur, la race et la catégorie de l'animal, ainsi que la date d'emballage.
	- Sur le colis figurent l'agrément aux normes sanitaires et l'agrément de la salle de découpe. La traçabilité de l'animal est ainsi garantie.

TARIFS au 1er janvier 2018	Agneau : 15€ le kilo – Merguez 14€ le Kilo
Composition colis 5 kg :	Une demi épaule tranchée, un demi gigot tranché, des côtes, du collier et des morceaux à ragoût (environ 500g)
Composition colis 10 kg :	Une épaule entière (éventuellement en rôti), un gigot entier (possibilité de trancher les gigots et épaules > à le préciser dans le contrat), des côtes, du collier et des morceaux à ragoût (environ 1kg)

Elevage conduit en agriculture biologique : Agneau de 4 à 6 mois.

C'est un petit troupeau de 80 brebis rustiques, croisées (un peu Charolaise, un peu Berrichon, du Massif Central), et leurs agneaux qui broutent pratiquement tous les jours de l'année sur des prairies composées, les plus variées possible. En complément les brebis reçoivent du foin le soir en bergerie et les agneaux croquent en plus les céréales légumineuses produites sur la ferme.

Alimentation des agneaux (plein air intégral à partir de 1 mois): base d'herbe, avec complémentation en orge et féverole (produits sur l'exploitation) et luzerne, quand herbe maigre...Idem pour les brebis, qui ne sont en bergerie que pendant les agnelages.

L'élevage est garanti conforme au cahier des charges de l'Agriculture Biologique contrôlé Ecocert: N° 68675/12P

FAMILLE :

NOM :

Prénom :